

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

18 Juin 2014

ODGProg/Inf(2014)8

Conseil de l'Europe
Document de coopération pour l'Albanie
2012 – 2014

Rapport d'étape

Document élaboré par le Bureau de la Direction Générale des Programmes

TABLE DES MATIÈRES

I.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RAPPORT D'ÉTAPE	3
1.	INTRODUCTION.....	3
2.	PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PERSPECTIVES	3
3.	CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE	5
4.	APERÇU DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES	6
II.	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE	7
1.	PILIER I – DROITS DE L'HOMME.....	7
2.	PILIER II – ÉTAT DE DROIT	11
3.	PILIER III – DÉMOCRATIE.....	16
	APPENDICE I – TABLEAUX FINANCIERS	20
1.	TABLEAU 1. ÉTAT DU FINANCEMENT PAR PILIER.....	20
2.	TABLEAU 2. ÉTAT DU FINANCEMENT PAR TYPE DE PROJET ET DE DONATEUR.	20
	ANNEXE I ÉTAT DES PROJETS	21
1.	DROITS DE L'HOMME.....	21
2.	ÉTAT DE DROIT	28
3.	DÉMOCRATIE	32

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RAPPORT D'ÉTAPE

1. Introduction

Le document de coopération du Conseil de l'Europe pour l'Albanie (ODGPROG/INF(2012)12rev), (ci-après « le document de coopération »), a été approuvé par le Comité des Ministres en octobre 2012. Il s'agit d'un cadre de coopération entre le Conseil de l'Europe (CdE) et l'Albanie pour la période 2012 – 2014 dont l'objectif stratégique global est de soutenir les réformes visant à permettre au pays d'honorer ses engagements en tant qu'Etat membre du CdE. Le document de coopération a été élaboré sur la base des conclusions et des recommandations des organes de suivi du CdE, du processus de réforme stratégique en Albanie, y compris les priorités liées à l'adhésion à l'UE, ainsi que des résultats et réalisations des précédents programmes de coopération de l'Organisation.

Le 15 avril 2014, des représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe et des autorités albanaises se sont réunis à Tirana pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du document de coopération pour la période allant d'octobre 2012 à mars 2014. Cette réunion de suivi a permis de faire le bilan des principales réalisations et de recenser les difficultés et les ajustements à opérer en matière de coopération. Initialement prévue en 2013, la réunion de suivi avait dû être reportée en raison des élections générales de juin 2013 et du changement de gouvernement consécutif à celles-ci en septembre 2013. Le report à début 2014 était une initiative nécessaire, prise en concertation avec les autorités, qui entendait à ce que la coopération soit en phase avec les nouvelles priorités, compte tenu de l'évolution du contexte de la réforme.

Le présent rapport d'étape rend compte des conclusions de la réunion de suivi. Il illustre l'impact de la coopération sur le processus de réforme en Albanie, les résultats atteints ainsi que les principaux défis restant à surmonter. Il attire l'attention sur la nécessité de poursuivre les efforts menés et de veiller à ce que toutes les parties prenantes restent mobilisées pour assurer la mise en œuvre des programmes de coopération. Les informations complémentaires sur les progrès de la mise en œuvre, les activités et les résultats des projets spécifiques se trouvent en annexe de ce rapport.

2. Principales réalisations et perspectives

La majorité des domaines prioritaires couverts par le document de coopération ont enregistré des progrès. Le CdE a contribué de manière significative aux réformes et aux priorités suivantes :

- Réforme des cadres législatif, politique et institutionnel en matière de lutte contre la corruption, notamment introduction d'un amendement constitutionnel appelé à faire date levant l'immunité des élus et des juges ;
- Renforcement des capacités nationales en matière de prévention, de détection, d'élimination et de répression de la corruption ;
- Harmonisation du cadre et des pratiques juridiques en matière de lutte contre la cybercriminalité avec les normes européennes, mise en place et renforcement d'une équipe spécialisée responsable de la cybercriminalité et introduction d'une formation en cybercriminalité dans les instituts nationaux de formation ;
- Elaboration des critères et de la méthodologie de la réforme administrative territoriale (RAT) conformes aux normes européennes, ainsi que d'une législation secondaire applicable aux collectivités locales dans le cadre de la loi sur la fonction publique ;
- Elaboration et mise en œuvre du plan d'action national sur les « *mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre* » ;

- Renforcement du rôle et des capacités des médiateurs interculturels pour les Roms dans différentes régions et amélioration de leur coopération institutionnelle avec les autorités ;
- Renforcement des capacités de la Commission électorale centrale, sur divers aspects du processus électoral, y compris des campagnes efficaces de sensibilisation des électeurs ;
- Intensification de la coopération régionale et internationale dans la quasi-totalité des domaines d'intervention du document de coopération.

Le soutien aux réformes fondamentales liées à l'adhésion à l'Union européenne (UE), telles qu'énoncées dans *l'Avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de l'Albanie à l'UE*, est un engagement central du document de coopération, résultant de la convergence des priorités liées à l'adhésion de l'Albanie à l'UE et de ses engagements en tant qu'Etat membre du CdE. Dans son rapport de suivi de 2013 sur l'Albanie, la Commission avait conclu que le pays avait accompli des progrès satisfaisants sur la voie de l'adhésion à l'UE, notamment en adoptant des mesures identifiées comme essentielles pour que lui soit accordé le statut de pays candidat à l'adhésion et en continuant à proposer des réformes répondant aux priorités clés de *l'Avis de 2010*. Lors de l'évaluation des progrès accomplis, la Commission a noté, par exemple, que toutes les recommandations récentes du CdE relatives au financement des partis politiques ainsi que les dispositions juridiques sur la corruption avaient été prises en compte de manière satisfaisante¹.

S'agissant de l'actuel cadre de coopération, le CdE continuera à encourager les progrès dans les domaines suivants :

- Réforme de l'appareil judiciaire, notamment en élaborant un système judiciaire efficace, en renforçant le Conseil supérieur de la justice et ses capacités d'évaluation en matière d'inspection judiciaire ainsi que les formations dispensées par l'Ecole de la magistrature albanaise sur l'efficacité et la qualité de la justice ;
- Intensification des politiques de lutte contre la corruption, renforcement des systèmes d'intégrité et mise en place de mesures dissuasives dans des secteurs spécifiques, notamment les soins de santé et l'éducation ;
- Amélioration des cadres institutionnel et réglementaire de lutte contre les discriminations ;
- Efficacité de l'autorité des médias audiovisuels, transparence et propriété des médias ;
- Réforme administrative territoriale et décentralisation, notamment création d'un Conseil consultatif des autorités centrales-locales ;
- Renforcement du caractère inclusif du système éducatif en synergie avec le programme du gouvernement « Les écoles en tant que centres communautaires » ;
- Promotion et protection des droits des minorités conformément à la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) ;
- Réforme de la législation et des politiques dans le domaine du patrimoine culturel.

Lors de la réunion de suivi du 15 avril 2014, les autorités albanaises et le CdE ont convenu conjointement de poursuivre et d'élargir la coopération dans les secteurs prioritaires suivants à travers un nouveau cadre de Coopération pour la période 2015-2017 : lutte contre la discrimination et inclusion sociale ; garantie de la justice et promotion des droits de l'homme ; lutte contre la corruption et la criminalité organisée ; liberté d'expression et société de l'information ; gouvernance démocratique, notamment les élections et la démocratie locale. Les consultations avec les autorités albanaises sont en cours afin d'identifier les nécessités spécifiques d'assistance pour chaque secteur.

¹A la lumière des progrès réalisés, la Commission avait recommandé que le statut de pays candidat à l'adhésion soit accordé à l'Albanie, étant entendu que celle-ci devait poursuivre son action en matière de lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Le 17 décembre 2013, le Conseil de l'Union européenne a décidé de réexaminer la question en juin 2014.

3. Cadre de la mise en œuvre

Le document de coopération suit une approche globale de l'assistance technique et fait appel à des études d'évaluation des besoins, à une expertise législative, au renforcement des capacités, à la sensibilisation, aux échanges et évaluations pair à pair, en s'appuyant sur les avantages comparatifs du CdE et en mettant l'accent sur l'impact et la durabilité. Les projets sont mis en œuvre par les services opérationnels du CdE à la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, la Direction Générale de la démocratie, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme ; le Bureau de la Direction Générale des Programmes assure quant à lui la coordination générale.

La mise en œuvre du document de coopération s'est globalement déroulée de manière harmonieuse et organisée. Un certain nombre de difficultés identifiées en amont ont toutefois surgi et eu une incidence sur la mise en œuvre des projets. Il s'agit notamment de retards générés par des événements extérieurs comme les élections générales de 2013 et la période électorale; des contraintes inhérentes à la gestion des projets et la nécessité de s'adapter aux cycles de programmation des donateurs. Des divisions politiques entre les bénéficiaires nationaux ont affecté certaines activités dans le domaine de l'assistance électorale et de la coopération des autorités locales. Dans certains aspects de la lutte contre la corruption on a observé que l'aide fournie par le CdE avait été absorbée de manière inégale (voir p. 12). Ces risques ont, dans une large mesure, été atténués en accord avec les bénéficiaires et donateurs.

Une coordination étroite avec d'autres organisations internationales et Etats partenaires présents en Albanie a permis de renforcer l'impact sur les réformes et d'éviter les doublons. Une coopération et des synergies ont été/seront mises en place, en particulier dans les domaines suivants :

- *La lutte contre la corruption*, et avec la Mission d'assistance européenne au système judiciaire albanais (EURALIUS) financée par l'UE et le Renforcement des capacités liés à l'application et au respect de la loi (*Pameca*) ;
- *La réforme du système judiciaire* avec EURALIUS et le Projet de renforcement du secteur de la justice albanais (JUST) financé par USAID ;
- *La démocratie locale et les réformes de décentralisation*, avec le « Projet pour la décentralisation et le développement local » du Bureau de coopération suisse, le « Projet pour la planification et la gouvernance locale en Albanie » (PLGP) financé par USAID ainsi que le projet multidonateurs piloté par le PNUD sur le soutien à la réforme administrative territoriale (*STAR*) ainsi que le projet jumelage de l'UE: Soutien à la réforme du service civil albanais ;
- *Assistance électorale*, avec OSCE, les agences ONU et USAID ;
- *Les politiques d'éducation inclusives*, avec le projet régional de l'OSCE « Bonnes pratiques pour l'intégration des Roms » (BPRI).

Le Bureau du CdE à Tirana (ci-après le Bureau) assure la coordination entre les Directions générales du CdE au siège, les équipes de projet présentes dans le pays et les acteurs nationaux. Il facilite les contacts avec les partenaires internationaux présents sur le terrain.

Le Bureau contribue à accroître la visibilité des actions du CdE en Albanie et à assurer une utilisation efficace et effective des ressources au moyen d'une gestion décentralisée des projets. Depuis mars 2014, le Bureau comprend cinq agents permanents et huit agents affectés au projet, et gère quatre projets décentralisés avec un budget total de plus de 3,5 millions d'euros. Le Bureau a joué un rôle important dans les efforts de collecte de fonds pour le document de coopération.

4. Aperçu de la mobilisation des ressources

Conformément à la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de mobilisation des ressources, les efforts de levée de fonds menés sous la supervision du Bureau de la Direction générale des programmes ont porté sur l'ensemble du document de coopération. Cette démarche permet une approche stratégique, une durabilité et prévisibilité plus élevées des ressources et par là-même une mise en œuvre efficace et effective.

Le document de coopération est financé à partir de multiples sources, parmi lesquelles le budget ordinaire du Conseil de l'Europe ainsi que les contributions volontaires des pays donateurs et des organisations internationales. Un certain nombre de projets sont, ou seront, mis en œuvre par le biais de programmes conjoints avec l'Union européenne, y compris au niveau régional.

Le budget total du document de coopération s'élève actuellement à environ 8,8 millions d'euros. Un financement a été assuré pour tous les projets.

Sur le plan du soutien financier, l'Union européenne est le plus important contributeur. L'enveloppe financière des programmes conjoints UE/CdE s'élève à plus de 6,6 millions d'euros et couvre des domaines clés comme la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, le système de lutte contre la discrimination, la protection et la promotion des droits des minorités nationales, la médiation interculturelle pour les Roms, la lutte contre la cybercriminalité, l'éducation inclusive ainsi que le patrimoine culturel national. Les contributions volontaires ont permis de réunir plus de 1,7 million d'euros, notamment celle versée par la Suisse dans le domaine de la démocratie locale suivie de celles du Fonds fiduciaire « droits de l'homme » et de la Norvège, lesquelles financent des projets multilatéraux, destinés au support de la mise en œuvre efficace de la CEDH et de la liberté des médias, sur le plan national. Le programme d'assistance électorale pour les élections générales de 2013 a été mis en œuvre au moyen des dotations du budget ordinaire du CdE.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

1. PILIER I – Droits de l'homme

Engagements pris au titre du document de coopération

- Contribuer au respect des droits de l'homme, à la lutte contre les discriminations ainsi qu'au développement social global du pays ;
- Améliorer le respect des droits de l'homme et la protection des minorités dans la pratique, en renforçant les capacités des diverses instances nationales concernées ainsi que la coopération régionale ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité du travail des médiateurs interculturels afin de mieux soutenir la communication et la coopération entre les Roms et les institutions publiques ;
- Aider à mettre les politiques et la législation nationale en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe, tel qu'énoncé dans la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (CM/Rec(2010)5)
- Renforcer l'application de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national en améliorant le niveau de connaissance de la Convention et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

Impact sectoriel

Le CdE a continué de renforcer *les capacités nationales pour assurer une application efficace des normes européennes en matière de droits de l'homme* en améliorant l'accès aux ressources éducatives sur la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après « la CEDH »). Les programmes d'éducation et de formation des instituts nationaux de formation – l'école albanaise de la magistrature et la chambre des avocats – comportent désormais des cours portant sur la CEDH, lesquels, conjugués aux traductions de qualité en albanais des arrêts majeurs de la Cour européenne des droits de l'homme (ci-après « la Cour »), contribuent à ce que les professionnels du droit albanais soient mieux préparés pour appliquer les normes de la CEDH dans leur travail quotidien. L'école albanaise de la magistrature comme la chambre des avocats d'Albanie sont membres du réseau HELP et profitent du partage des bonnes pratiques et expériences en matière d'éducation aux droits de l'homme avec des professionnels du droit de toute l'Europe.

Le CdE a œuvré en faveur de la reconnaissance officielle du rôle des *médiateurs roms* ; c'est là une priorité si l'on veut pouvoir atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les médiateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Un réseau de médiateurs roms/égyptiens a été créé et intervient désormais dans différentes régions du pays. Cela a permis de mieux sensibiliser les autorités à l'approche, au rôle et aux responsabilités des médiateurs roms et par là-même d'exercer une influence positive sur la coopération entre les deux parties concernant un plus grand renforcement des droits de l'homme, de l'inclusion sociale et de l'intégration des communautés rom et égyptienne.

Des bases solides et des outils pratiques ont été mis en place pour améliorer plus encore les cadres politique et juridique destinés à mettre en œuvre la *Recommandation CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre*. L'adoption et l'application du plan d'action national sur « *les mesures visant à combattre la discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre* », avec le

soutien du CdE, constitue une avancée majeure et déterminante dans la protection des droits fondamentaux des personnes LGBT. Enfin, il a été signalé que les parties prenantes albanaises étaient globalement plus sensibilisées aux problèmes rencontrés par les personnes LGBT².

Les efforts du CdE ont permis d'installer un climat propice aux réformes juridiques. En mai 2013, le Parlement a modifié le code pénal afin de lutter plus efficacement contre la violence homophobe et le discours de haine. L'article 50 du code pénal reconnaît désormais un crime de haine inspiré par l'orientation sexuelle et l'identité de genre de la victime comme une circonstance aggravante. Le deuxième amendement, visant l'article 119, introduit le délit de discours haineux à l'encontre de la communauté LGBT par le biais des technologies de l'information.

Actions et résultats

i) Capacités et ressources pour une application efficace de la CEDH au niveau national

Le programme d'éducation aux droits de l'homme du CdE destiné aux professionnels du droit (HELP) a généralisé l'intégration des normes de la CEDH dans les programmes des écoles albanaises de la magistrature. Les outils d'auto-apprentissage, l'enseignement à distance ainsi que la méthodologie pour la formation des formateurs du programme HELP, sont désormais disponibles en albanais et sont accessibles depuis une page Internet dédiée. Trois nouveaux cours d'enseignement à distance ont été mis en place en 2013 et sont adaptés aux évolutions de l'ordre juridique albanais. La traduction en albanais de 109 arrêts de la Cour et de 61 résumés juridiques et la formation des avocats albanais organisée par la Cour à Strasbourg ont en outre permis d'assurer la diffusion des normes de la CEDH auprès des professionnels du droit.

ii) Médiation interculturelle pour les Roms

30 médiateurs roms et égyptiens de différentes régions d'Albanie ont suivi une formation portant sur des questions telles que l'inscription à l'état civil, les soins de santé, l'éducation et l'emploi. Le point de contact national du ROMED, *Roma Active Albania*, s'est également employé à promouvoir la formation sur la médiation auprès d'un certain nombre d'institutions albanaises, notamment l'institut de formation de la fonction publique. Les formations du CdE sont venues compléter et renforcer les formations nationales, lesquelles sont plus à même de s'adapter aux spécificités liées au domaine d'activité des médiateurs et au contexte juridique, administratif et socioculturel.

iii) Combattre la discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre

Le CdE a mis à disposition des responsables politiques, des institutions et des organisations de la société civile albanaises, une expertise concrète et un renforcement des capacités pour s'attaquer aux problèmes rencontrés par les personnes LGBT en apportant son soutien à la mise en œuvre du plan d'action national sur « *les mesures visant à combattre la discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre* ». Des difficultés d'ordre juridique ont été identifiées, notamment en ce qui concerne les dispositions juridiques des codes pénal, de la famille et du travail. Les défenseurs albanais des droits de l'homme intervenant dans des litiges ont bénéficié d'une assistance pour élaborer des stratégies adaptées destinées à améliorer la situation juridique des personnes LGBT. La capacité des ONG à former les enseignants à

² Lors d'un atelier régional sur « *Les droits fondamentaux des personnes LGBT, l'égalité de traitement et la lutte contre les discriminations* » organisé à Belgrade en juin 2013, l'Albanie, de même que le Monténégro et la Serbie - qui ont participé au projet - ont fait montre d'un niveau de connaissance des questions relatives aux LGBT bien plus élevé que les autres Etats d'Europe du Sud-Est. Dans son examen parallèle de la Recommandation *CM/Rec(2010)5*, ILGA-Europe a également constaté que les connaissances des six pays partenaires du projet sur les questions LGBT s'étaient améliorées.

aborder les questions touchant les personnes LGBT avec leurs élèves a été renforcée via la formation de 40 professeurs de lycée en tant que futurs formateurs. Le CdE a apporté son soutien à la coopération entre les organisations LGBT et d'autres institutions – le ministère de l'Éducation et du Sport, le Médiateur, le Commissaire à la protection contre les discriminations, la police d'État, la chambre de commerce albanaise – favorisant l'installation d'un climat plus propice à l'inclusion et à la tolérance dans l'éducation, la police, la vie économique et les soins de santé.

iv) Protection des minorités nationales

Les progrès dans ce domaine restent inégaux en raison de l'interruption du projet régional sur la « *Promotion de la protection des droits de l'homme et des minorités en Europe du sud-est* », au cours du second semestre de 2013. Avant cela, une assistance était fournie sous la forme d'une évaluation des cadres institutionnel et réglementaire s'appliquant aux minorités nationales, et favorisait parallèlement l'échange d'expériences et une coopération entre le médiateur albanaise et les institutions homologues chargées de protéger et de promouvoir les droits des minorités dans d'autres pays d'Europe du Sud-Est. Lors de la période de transition du projet, le CdE a entrepris de soutenir les consultations nationales sur l'éventuelle ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

v) Efficacité du système de lutte contre les discriminations

Au cours de la période considérée, des préparatifs étaient toujours en cours en vue de l'élaboration et du lancement du projet sur le renforcement de l'efficacité globale du système de protection des droits de l'homme et de lutte contre les discriminations³. Suite à une longue phase de programmation et de préparation, le soutien aux parties prenantes nationales a pris du retard. Cela risque de se répercuter plus particulièrement sur le Commissaire à la protection contre les discriminations (CPD), lequel a besoin d'une assistance immédiate pour la formation des agents. La mobilisation des ressources de formation du programme HELP pour les agents du CPD jusqu'à ce que le projet soit pleinement opérationnel permet d'atténuer ce risque.

Perspectives en matière de programmation

Le projet sur le renforcement de l'efficacité du système albanaise de protection des droits de l'homme et de lutte contre les discriminations sera lancé vers la fin 2014. Le principal enjeu sera d'intensifier la coopération entre le Médiateur et le Commissaire à la protection contre les discriminations et de renforcer les capacités du Ministère de la Protection sociale et de la jeunesse (MSWY) et du CPD en termes de procédures, méthodologie et formation du personnel. En vue de l'adoption prévue de la nouvelle loi de l'inclusion et l'accessibilité des personnes handicapées, les autorités ont souligné la nécessité d'harmoniser le cadre juridique et la pratique avec les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Le projet régional sur la promotion des droits de l'homme et la protection des minorités en Europe du Sud-Est sera pleinement opérationnel à compter de juin 2014. Les objectifs du projet ont été recentrés en concertation avec les partenaires nationaux. L'action du CdE suivra une approche ascendante axée sur la mise en œuvre des droits des minorités au niveau local et à partir de là, s'emploiera à guider et aider à l'élaboration de politiques au niveau central. L'adoption d'un premier cadre juridique global sur les minorités nationales est une priorité conformément à la *résolution du Comité des Ministres sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par l'Albanie CM/ResCMN(2014)1*. Par ailleurs, des mesures ont été prises par le gouvernement pour préparer la signature et la ratification de

³ Le financement du projet a été assuré au titre de l'Instrument du programme national de préadhésion 2013 pour l'Albanie.

la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Ces réformes connexes pourraient bénéficier de l'assistance du CdE.

En dépit des progrès réalisés concernant les droits des personnes LGBT, la réussite de la mise en œuvre du plan d'action national reste un défi. Le climat politique relativement positif à l'égard des questions LGBT et les partenariats solides établis avec la société civile lors de la précédente coopération, permettront au CdE d'apporter un soutien et une expertise supplémentaires pour surmonter les difficultés identifiées.

Le CdE poursuivra son engagement aux côtés des autorités albanaises pour s'attaquer aux problèmes de la discrimination et de l'exclusion sociale des Roms conformément à la *stratégie nationale sur l'amélioration des conditions de vie des Roms et de la minorité rom* et du *plan d'action pour la décennie des Roms*. Un programme de formation sur l'antidiscrimination/l'antitsiganisme dans les domaines du logement, de l'éducation et du comportement des forces de police sur la base des conclusions des rapports thématiques du Comité ad hoc d'experts sur les questions roms du Conseil de l'Europe (CAHROM) et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur les Roms, est en cours d'élaboration et entrera bientôt en vigueur.

Le CdE est le mieux placé pour soutenir l'application effective des droits de l'homme au niveau national, conformément à la déclaration de Brighton, en proposant un enseignement et une formation adaptés sur les normes de la CEDH pour les professionnels du droit et en assurant une diffusion de la jurisprudence de la Cour au niveau national. Les autorités ont manifesté un vif intérêt à l'égard du programme HELP et ont plaidé en faveur de l'élargissement du projet afin d'inclure dans les bénéficiaires l'Avocat d'Etat, étant donné que cette institution se charge de la coordination d'exécution des décisions de la Cour. Le programme HELP s'est également avéré un outil efficace pour faciliter la mise en œuvre des autres projets du CdE en Albanie⁴.

⁴ Le *projet LGBT* s'appuie sur les cours d'enseignement à distance du programme HELP sur la lutte contre la discrimination pour la formation des avocats sur les questions concernant les personnes LGBT.

2. PILIER II – État de droit

Engagements pris au titre du document de coopération

- Améliorer le fonctionnement quotidien du service public de la justice rendu par les tribunaux aux citoyens albanais ;
- Contribuer à la démocratie et à l'État de droit par la prévention et le contrôle de la corruption ;
- Prendre des mesures efficaces contre la cybercriminalité fondées sur les outils et instruments existants, en particulier la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ;
- Elaborer des garanties légales et institutionnelles pour sauvegarder la liberté d'expression, favoriser un journalisme de qualité et un paysage médiatique pluraliste conformément aux normes du CdE.

Impact sectoriel

De façon générale, les mesures prises dans le cadre du document de coopération ont donné lieu à des évolutions tangibles et positives en contribuant à d'importantes réformes dans les domaines de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, notamment la lutte contre la cybercriminalité. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer l'impact du document de coopération dans les secteurs de la justice et des médias dans la mesure où les projets prévus viennent seulement de débiter.

Une réalisation importante dans la lutte contre la corruption a été l'amendement de la Constitution albanaise levant les immunités des élus et permettant ainsi que la disposition soit en conformité avec les normes du CdE. Des réformes juridiques phare ont également été mises en œuvre dans le domaine du financement des partis politiques et de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les amendements récents au code pénal (« programme anti-mafia ») adoptés par le parlement albanais en mars 2014, se situent dans le droit fil des recommandations du CdE. Ces mesures ont permis de progresser sur la voie du respect des recommandations du GRECO et de MONEYVAL.

L'amélioration globale observée est le fruit de l'engagement du CdE à l'égard du cadre réglementaire et de la politique anti-corruption, de l'amélioration de l'organisation administrative, de la coordination institutionnelle et de l'échange d'informations entre institutions. Citons notamment l'adoption du plan d'action de lutte contre la corruption pour 2011 – 2013 et la création d'un secrétariat technique chargé de veiller à sa mise en œuvre. Une réalisation marquante a été la signature du mémorandum d'accord entre la Haute inspection pour la déclaration et la vérification du patrimoine (HIDAA) et d'autres grands organismes pour garantir l'échange d'informations sur les avoirs des fonctionnaires.

On peut s'attendre à terme à ce que les réformes politiques et juridiques conjuguées à la formation approfondie proposée par le CdE aux forces de police, au ministère public et aux organismes chargés de faire respecter la loi, exercent une influence positive sur les enquêtes et poursuites visant des affaires de corruption⁵. Une tendance positive s'est dégagée en matière de détection et de signalement des affaires de blanchiment de capitaux⁶.

⁵ Le rapport de suivi 2013 de la CE note qu'au cours des six premiers mois de 2013, les condamnations prononcées par les tribunaux de district ont augmenté de 21% atteignant un total de 94 affaires, par rapport à la même période en 2012, et les condamnations prononcées par la cour d'appel ont plus que doublé pour atteindre 56 affaires. Plusieurs secteurs étaient concernés, comme la santé et l'éducation.

Des progrès ont été accomplis en matière de prévention de la corruption dans le secteur de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et des Sciences⁷ s'est vu doter des moyens nécessaires pour la création d'un nouveau cadre politique pour la prévention de la corruption et d'une vaste source de connaissances reposant sur une expertise internationale. Cela pourrait permettre d'introduire de nouvelles réformes politiques tant dans le domaine de l'enseignement public que dans celui de la réglementation et du contrôle de l'enseignement privé.

L'absorption de l'aide du CdE s'est toutefois révélée inégale à certains égards. En dépit du soutien substantiel fourni par le CdE, au moment de l'achèvement du projet, des préoccupations demeuraient quant à la coordination générale et au suivi des mesures de lutte contre la corruption ainsi qu'à la faible mesure dans laquelle les recommandations d'expert concernant certains secteurs spécifiques étaient suivies de mesures concrètes. Il s'agit notamment et plus particulièrement des secteurs de la santé et de l'éducation et de la mise en œuvre concrète de l'échange d'informations entre les organismes compétents⁸.

De nets progrès ont été accomplis en matière d'alignement du cadre juridique, des institutions et de la pratique de l'Albanie dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité sur les pratiques et les instruments européens et internationaux, notamment la *Convention de Budapest sur la cybercriminalité*. Un engagement plus ferme de la part des responsables albanais en faveur de la lutte contre la cybercriminalité a permis de placer la question au rang des priorités premières du gouvernement.

La législation albanaise, notamment les dispositions sur la cybercriminalité relevant du droit pénal et du droit pénal procédural, sont de ce fait plus harmonisées avec la *Convention de Budapest sur la cybercriminalité*. Plus important encore, de nouvelles réformes ont été engagées. Des unités et des équipes spécialisées dans la lutte contre la cybercriminalité ont été créées et renforcées. Les capacités des enquêteurs financiers, des cellules de renseignement financier (CRF) et/ou des services répressifs compétents chargés de lutter contre les cybercriminels et dépister les produits du crime sur l'internet ont été renforcées et leur coopération avec le secteur financier s'est intensifiée. Des équipes d'intervention contre la cybercriminalité ont été mises en place pour seconder les premiers intervenants dans le traitement des preuves électroniques. L'Albanie a examiné les procédures d'entraide judiciaire en vue d'accélérer le traitement des affaires impliquant des éléments de preuve numérique. Enfin, la coopération de l'Albanie en matière de lutte contre la cybercriminalité au niveau régional et international s'est accrue⁹.

Actions et résultats

j) La lutte contre la corruption

Dans le cadre du projet de lutte contre la corruption en Albanie (PACA), le CdE a émis un nombre important de recommandations appelant à modifier la législation existante, notamment concernant la réforme des immunités, le financement des partis politiques, le code pénal, les

Quatre prévenus ont été condamnés au cours du premier semestre de 2013 pour corruption de haut niveau.

⁶ PACA – Rapport final du projet, 30 juin 2013

⁷ Désormais ministère de l'Éducation et des Sports

⁸ Le groupe de travail interministériel, officiellement chargé de coordonner la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013 de lutte contre la corruption, ne disposait pas de suffisamment de ressources pour accomplir sa mission. Indépendamment de la mise en place d'un secrétariat technique, le groupe de travail ne se réunissait que de manière ponctuelle, PACA – Rapport final du projet, 30 juin 2013

⁹ L'Albanie a envoyé/reçu 13 demandes d'entraide judiciaire en 2012 (par rapport à 6 en 2010) en matière de cybercriminalité.

lois sur les conflits d'intérêts et la déclaration de patrimoine ainsi que la loi sur la fonction publique. L'examen de projets d'amendements en matière de LBC/FT a conduit à d'importantes modifications de la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, donnant suite aux recommandations du CdE. Le projet a contribué dans une large mesure aux préparatifs du plan d'action de lutte contre la corruption pour 2011 – 2013 et amélioré le cadre de sa mise en œuvre ; concrètement, cela s'est traduit par la création d'un secrétariat technique remplissant des fonctions pratiques de coordination et un renforcement des capacités institutionnelles. S'agissant de l'assistance stratégique à la recherche et à la coordination des politiques, de nombreux documents d'orientation ainsi que des outils/mécanismes pour améliorer la prévention et l'élimination de la corruption ont été mis à disposition des autorités albanaises, s'appuyant sur les évaluations ciblées des risques en matière de corruption réalisées dans six secteurs différents.

Le CdE a aidé au renforcement des capacités des instances chargées de la détection, de l'instruction, de la poursuite et du jugement des affaires de corruption et de criminalité économique, en mettant à disposition des lignes directrices écrites et une formation intensive. Un nombre important de procureurs, d'agents de police, du fisc et des douanes ainsi que des fonctionnaires d'autres administrations ont reçu une formation et pu échanger leurs expériences avec leurs homologues étrangers. Les ressources de formation du pays ont été renforcées grâce à la mise en place d'un programme de formation des formateurs à destination des agents de la force publique et des magistrats sur les enquêtes dans les affaires de corruption et de blanchiment de capitaux et sur le dépistage des produits du crime.

Le projet a aidé à l'intégration des questions de corruption dans les programmes des écoles et contribué à la nouvelle loi sur l'enseignement sur le thème de la lutte contre la corruption. L'aide apportée s'est traduite par l'approbation d'un code de déontologie des enseignants et une amélioration des dispositions relatives au recrutement des enseignants dans une nouvelle loi sur l'enseignement pré-universitaire.

ii) Lutte contre la cybercriminalité

L'Albanie figure parmi les Etats ayant adopté la déclaration sur « *Les stratégies prioritaires en matière de coopération contre la cybercriminalité* » lors de la conférence organisée dans le cadre du projet régional CyberCrime@IPA à Dubrovnik, en Croatie, le 15 février 2013.

Dans le cadre du projet, le CdE a apporté son concours à l'identification de priorités stratégiques, formulé des observations et des recommandations d'action, lesquelles figurent dans le rapport sur le pays. Un certain nombre de recommandations, notamment celles relatives au concept juridique de saisie des données informatiques et à l'éventuelle nécessité d'une mise en œuvre accélérée des pouvoirs d'enquête, ont été prises en compte par les autorités albanaises lors de la modification du cadre juridique.

Une expertise et un renforcement des capacités des unités et des services répressifs engagés dans la lutte contre la cybercriminalité ont été fournis. Un certain nombre d'outils concrets ont été mis à disposition (en anglais et en albanais) allant d'une étude de bonnes pratiques sur les unités spécialisées dans la lutte contre la cybercriminalité à un plan directeur pour une stratégie de formation des services répressifs, une étude sur les pratiques de coopération de ces services avec les FSI ou encore un guide sur la preuve électronique.

Des modules de formation judiciaire sur la cybercriminalité et la preuve électronique ont en outre été élaborés, traduits en albanais et incorporés dans le programme de formation des juges et des procureurs. Dans le cadre du projet, 60 juges ont suivi une formation de base et 10 autres une formation avancée axée sur la lutte contre la cybercriminalité. La coopération avec des instituts de formation d'autres pays participant au projet a également été renforcée au moyen d'un mémorandum d'accord.

iii) Liberté et professionnalisme des médias

Dans le domaine de la liberté et du pluralisme des médias, le CdE a contribué à la diffusion de la jurisprudence contemporaine, des bonnes pratiques et des normes relatives à la diffamation en Albanie et orienté la discussion autour de nouvelles réformes. En février 2014, une table ronde a été organisée dans le cadre du projet pour évaluer le cadre juridique et la pratique de l'Albanie en matière de diffamation. Le travail sur le projet a commencé aussi dans les domaines de l'indépendance et l'efficacité des organismes de réglementation des médias audiovisuels. En mars 2014, les parlementaires albanais ont participé à une conférence régionale sur « *Les indicateurs de l'indépendance des instances de régulation des médias* » qui a permis un échange de vues et de pratiques entre les parties prenantes des différents pays bénéficiaires¹⁰. Au titre du suivi de la conférence, le parlement albanais a demandé une évaluation de l'Autorité des médias audiovisuels fondée sur des critères d'indépendance et d'efficacité.

iv) Indépendance et efficacité de la justice

Le projet sur le renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire a démarré en janvier 2014 et en est actuellement à sa phase initiale. Les préparatifs sont en cours pour le lancement de la phase opérationnelle du projet.

Perspectives en matière de programmation

Les autorités albanaïses nouvellement en place se sont montrées fermement résolues à lutter contre la corruption dans le cadre de la nouvelle stratégie et du plan d'action anti-corruption 2014-2017. Cette dynamique positive ouvre la voie à de nouvelles possibilités pour un nouvel engagement du CdE, s'appuyant sur les retombées du projet PACA et sur les conclusions d'un état des lieux réalisé par des experts en novembre 2013. Parmi les besoins spécifiques dans les secteurs de risque identifiés par PACA figurent : la lutte contre les pratiques de corruption dans le secteur de santé, la conception et la mise en œuvre d'un curriculum anti-corruption pour les écoles secondaires, la conception de systèmes de contrôle de l'intégrité, l'éthique et les conflits d'intérêts, ainsi que les cadres de déclaration de biens.

La réforme du secteur de la justice sera poursuivie et une importance particulière sera accordée aux objectifs de réforme de la justice liés à l'efficacité et à la qualité. Citons, parmi les enjeux à court terme, l'utilisation des outils de la CEPEJ dans tous les tribunaux albanais en vue d'améliorer leur efficacité, le renforcement des capacités du HCJ et de l'inspection judiciaire en matière d'évaluation de l'efficacité et de la qualité et le renforcement des capacités de l'Ecole de la magistrature concernant la formation sur la qualité et l'efficacité de la justice.

L'élaboration de systèmes statistiques pouvant être utilisés comme instrument de suivi pour éviter de nouvelles violations de la CEDH reste une priorité tout aussi importante. Ces efforts viendront compléter le soutien apporté par la Commission de Venise à la réforme du cadre juridique du système judiciaire. L'action du CdE tiendra compte des évolutions récentes comme l'adoption prochaine d'une nouvelle stratégie de réforme du secteur de la justice pour 2014-2020.

Un certain nombre de recommandations ont été adressées aux autorités albanaïses concernées en vue de répondre aux défis qui demeurent en matière de *lutte contre la cybercriminalité*, notamment : la tenue de statistiques afin d'évaluer l'efficacité du système de justice pénale ; l'examen des stratégies existantes dans le domaine des ressources humaines ; la poursuite de l'élaboration d'une stratégie de formation pour les juges et les procureurs et l'inclusion de

¹⁰ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kosovo*, le Monténégro et la Serbie

possibilités constantes d'évolution de carrière ; la mise en place d'une formation continue et d'un développement des capacités par des enquêteurs spécialistes de la cybercriminalité au vu des lacunes identifiées en termes de capacités ; la conclusion d'un mémorandum d'accord avec l'Autorité des communications électroniques et postales (AKEP) pour créer un forum et introduire des mécanismes de traitement des problèmes et questions liés aux FSI¹¹.

L'action à court terme du CdE dans le secteur des médias sera axée sur des domaines tels que la réglementation en matière de radiodiffusion, notamment l'efficacité de l'Autorité des médias audiovisuels, la transparence et la propriété des médias, l'enseignement et la formation journalistiques. En s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre du projet régional, des mesures spécifiques au pays pourraient être prises au titre du suivi afin d'asseoir les résultats et renforcer l'impact.

¹¹ CyberCrime@IPA – Rapport final du projet, 23 janvier 2014

3. PILIER III – Démocratie

Engagements pris au titre du document de coopération

- Renforcer les capacités de l'administration électorale de manière durable en vue d'organiser et conduire le processus électoral et sensibiliser les primo-électeurs ;
- Renforcer les pouvoirs locaux et régionaux et la coopération entre élus locaux afin d'assurer une décentralisation effective et une autonomie locale dans le droit fil des principes consacrés par la Charte européenne de l'autonomie locale ;
- Promouvoir le concept et les pratiques d'éducation inclusive dans les systèmes éducatifs formels pré-universitaires ;
- Superviser les avantages économiques et sociaux que la réhabilitation du patrimoine culturel peut offrir aux populations locales et attirer davantage de financements publics et privés afin de soutenir la revalorisation du patrimoine culturel de la région.

Impact sectoriel

Un *programme d'assistance préélectorale* pour l'Albanie a été mis en place dans la perspective des élections générales de 2013 pour promouvoir des élections libres et équitables dans le pays. Les capacités de la Commission électorale centrale (CEC) en matière de procédures électorales et formation ont été renforcées ce qui permet aux administrations électorales de mieux respecter les normes électorales européennes. Un programme de sensibilisation des primo-électeurs a aidé la CEC à toucher non seulement les primo-électeurs mais aussi leurs pairs et leurs familles, et peut avoir contribué au fort taux de participation enregistré.¹² Ce programme a permis de consolider l'expérience et la pratique déjà en cours dans 400 établissements secondaires du pays et vient conforter l'idée que l'éducation civique en matière électorale devrait devenir une composante permanente des programmes d'enseignement secondaire et supérieur.

Un certain nombre de facteurs ont nui à l'influence de l'aide du CdE. Le milieu fortement politisé dans lequel évolue la CEC a par exemple compromis les chances d'adoption des règles de procédure de celle-ci, aspect pour lequel la Commission de Venise avait fourni une assistance. La formation des juges électoraux initialement prévue n'a pas été assurée en raison de retards dans la transmission par les membres du collège électoral d'informations sur leurs besoins spécifiques et d'autres aspects organisationnels. Les conclusions de la mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH ont mis en lumière un certain nombre d'insuffisances concernant l'administration électorale. Ainsi, bien qu'il ait évalué positivement la formation des agents électoraux dispensée par la CEC, l'OSCE/BIDDH a fait observer que deux facteurs pouvaient limiter son efficacité : a) les remplacements opérés tardivement dans les commissions électorales de niveau inférieur ; et b) un faible taux de participation.

En matière de *démocratie locale et de décentralisation*, d'importantes mesures ont été prises pour améliorer le cadre général et la pratique liés à la coopération intercommunale (CIC) et à la gestion des ressources humaines. Le CdE a toutefois accordé une priorité plus importante aux nouveaux besoins de la Réforme administrative territoriale (RAT), à la stratégie de décentralisation et à l'avenir des régions, ainsi qu'au renforcement des capacités en matière de

¹² Selon les statistiques officielles de la CEC, le taux de participation de 54% est considéré comme un bond en avant depuis le premier vote pluraliste de 1992 en Albanie. Les données dites « indirectes » et les informations relayées par les médias indiquent que l'augmentation du taux de participation des jeunes électeurs est vraisemblablement influencée par le programme à destination des primo-électeurs. *DGII/Inf(2013)09 Albanie: Rapport final sur les activités d'assistance aux élections parlementaires de 2013, le 2 Septembre 2013*

gestion des ressources humaines. La législation relative à la RAT et les dispositions de la législation secondaire sur la fonction publique concernant les collectivités locales ont été élaborées en concertation avec le CdE.

L'une des réalisations majeures de la première année de mise en œuvre a été la mise en place d'une structure représentative pluraliste, équilibrée sur le plan politique (Plateforme commune) composée de 10 élus locaux. La Plateforme commune a pris un certain nombre de décisions conjointes sur les questions de gouvernance locale et de décentralisation qui ont servi de point de départ au dialogue avec l'administration centrale. Ces décisions constituent une avancée politique majeure qui succède à un clivage durable entre représentants municipaux de la majorité et de l'opposition. Avoir fait en sorte que les collectivités locales reconnaissent la légitimité de la structure et y adhèrent pleinement est l'une des avancées majeures du CdE.

Actions et résultats

i) Assistance préélectorale

Dans le cadre du *programme d'assistance préélectorale du CdE*, la Commission de Venise a organisé des manifestations thématiques et fourni une assistance à long terme à la Commission électorale centrale (CEC) sur la normalisation et la simplification des procédures et documents électoraux. L'aide apportée par la Commission de Venise à l'unité de formation de la CEC a permis à celle-ci de renforcer ses capacités à concevoir des programmes de formation modernes et à y associer des manuels pratiques et conviviaux. Les manuels de formation de la CEC à l'intention des commissaires électoraux et l'assistance fournie à l'unité de formation de la CEC en ce qui concerne le programme de formation des formateurs comportent des aspects essentiels de l'expertise de la Commission de Venise. La CEC a fait appel à ces supports dans son programme de formation, touchant près de 45 000 commissaires.

Le programme de sensibilisation des primo-électeurs a efficacement pris le relais de la précédente initiative lancée par le CdE lors des élections locales de 2011 en Albanie. Il s'est déroulé en partenariat avec l'Ecole d'études politiques et en étroite coopération avec le ministère de l'Éducation et des Sciences et avec l'appui de la CEC. Le programme a apporté sa pierre à la stratégie de la CEC sur l'éducation des électeurs. Le programme a permis de toucher plus de 35 000 lycéens dans des régions différentes et, en coordination avec d'autres campagnes de sensibilisation du CdE, plus de 200 000 jeunes électeurs. Le CdE a également soutenu les activités visant à accroître la conscience des médias albanais sur le cadre juridique régissant la conduite des médias pendant les élections et à améliorer leurs normes éthiques dans le contexte électoral.

ii) Démocratie locale

Le projet sur le *renforcement des pouvoirs locaux et régionaux et de la coopération des élus locaux* a dû être adapté pour répondre aux besoins des réformes annoncées par le nouveau gouvernement. Le Centre d'expertise du CdE a fourni une expertise et un soutien pratique pour la conception du processus de la RAT, notamment ses critères et sa méthodologie et permis un échange concret d'expériences sur le processus en question au moyen d'un exercice d'évaluation par les pairs mené en novembre 2013. Certaines des recommandations phare proposées par les experts du CdE et par le rapport d'évaluation figuraient déjà dans le projet de loi sur la RAT. Une expertise est également fournie dans le cadre de l'élaboration de la législation secondaire sur la fonction publique sur les questions intéressant les collectivités locales. Les obstacles juridiques, institutionnels et financiers à la mise en place et au fonctionnement de la coopération intercommunale ont été examinés et les premières propositions d'améliorations juridiques sont en passe d'être présentées aux autorités.

Un dialogue avec l'ensemble des collectivités locales a été instauré et rendu possible par le Congrès grâce à diverses initiatives : entretiens avec les principaux acteurs et les représentants

de haut niveau des associations de collectivités locales, opérations de consultation et négociations directes avec les principaux partenaires politiques dans le domaine de l'administration locale. Dans ce cadre, trois séminaires régionaux ont été organisés en présence d'un tiers de l'ensemble des collectivités locales albanaises.

iii) Politiques d'éducation inclusive

Des mesures ont été prises pour promouvoir le concept *d'éducation inclusive* en tant que principe de la réforme en Albanie. Un réseau de 7 écoles pilotes a été mis en place et le soutien dont il bénéficie permet de promouvoir des pratiques, une culture et des politiques inclusives. Une équipe responsable des politiques en matière d'éducation inclusive a été créée au niveau national en concertation avec le ministère de l'Éducation et des Sports pour identifier les lacunes existantes, définir de bonnes politiques, les soumettre au réseau régional *PolicyNet* et à partir de là, élaborer un plan de mise en œuvre pour relever les grands défis qui se posent en Albanie. L'organisation de visites d'étude pour les équipes des écoles pilotes et les équipes responsables des politiques et l'adhésion au réseau régional d'enseignants (*Inclusive TeacherNet*) associant 35 enseignants albanais ont favorisé le partage d'expériences éducatives.

iv) Patrimoine culturel

Dans le domaine du patrimoine culturel, le CdE a contribué à l'introduction des processus de réhabilitation du patrimoine national dans les politiques nationales et à l'augmentation du nombre de projets de valorisation du patrimoine pour les communautés locales. Un rapport d'évaluation du patrimoine sur la situation de la politique patrimoniale et les enjeux en la matière a été élaboré avec l'aide du CdE et croisé avec d'autres politiques sectorielles. Un plan d'action a été défini à la lumière du rapport en question et a permis de définir des priorités comme les réformes juridiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la formation professionnelle ou encore la conception d'outils pour la gestion des sites et des projets.

Perspectives en matière de programmation

Les autorités albanaises s'engagent à poursuivre la coopération dans le domaine de la réforme électorale et ont demandé à ce que l'aide du CdE se prolonge au delà du calendrier électoral. Le fonctionnement d'une administration électorale indépendante et professionnelle représente un enjeu immédiat, notamment dans la perspective des élections locales de 2015, et la création d'un centre de formation pour les commissions de bureaux de vote est une question prioritaire pour laquelle la coopération avec le CdE a déjà commencé. Veiller à ce que les campagnes d'éducation à l'intention des primo-électeurs touchent également les populations roms/égyptiennes est un objectif qui mérite une attention particulière.

Le CdE continuera à hiérarchiser l'aide portant sur la réforme administrative territoriale. Les consultations avec les bénéficiaires du projet sur l'amélioration du cadre de la coopération intercommunale (CIC) ont pour le moment été reportées au printemps 2014, et ce pour veiller à ce que les modifications proposées aillent dans le sens des éventuelles autres modifications juridiques et du nouveau cadre de la RAT. Une fois que la réforme administrative territoriale atteindra un stade plus avancé, l'identification/la sélection des initiatives en matière de CIC évoluera comme prévu en tenant compte des nouvelles tendances et de l'actualisation de la législation. Cette approche évitera des investissements non viables à l'égard des initiatives en matière de CIC et permettra une meilleure planification. Le Congrès aidera également à la création d'un mécanisme institutionnalisé favorisant le dialogue entre l'échelon central et local (le Conseil consultatif) et contribuera à l'élaboration de la stratégie nationale de décentralisation, comme l'a demandé le gouvernement albanais.

Le CdE continuera d'aider les écoles pilotes à concevoir et mettre en œuvre les projets en milieu scolaire pour favoriser l'inclusion des enfants les plus vulnérables. Et ce en totale

synergie avec le programme du ministère de l'Éducation et des Sports « Les écoles en tant que centres communautaires ». L'éducation inclusive est une priorité clé du Ministère de l'Éducation et du Sport, et une extension du projet à d'autres écoles, principalement dans les zones habitées par des familles avec des problèmes socio - économiques, a été suggérée.

S'agissant des réformes dans le domaine du patrimoine culturel, différents types d'assistance pourraient être mis en place, notamment une assistance législative. Une coopération transfrontalière entre les communes albanaises et celles de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pourrait être instaurée, établissant des cadres opérationnels pour les projets de réhabilitation du patrimoine et la redynamisation locale. Un soutien supplémentaire peut être apporté aux activités institutionnelles et professionnelles évoquées dans le rapport d'évaluation du patrimoine.

APPENDICE I – TABLEAUX FINANCIERS

1. Tableau 1. État du financement par pilier

Piliers	Budget approuvé par le CM	Budget révisé	Total des crédits assurés
1. Droits de l'homme	1 887 000 €	2 446 000 €	2 446 000 €
2. Etat de droit	3 780 000 €	3 745 000 €	3 745 000 €
3. Démocratie	3 254 000 €	2 615 000 €	2 615 000 €
TOTAL	8 921 000 €	8 806 000 €	8 806 000 €

2. Tableau 2. État du financement par type de projet et de donateur

Type de projet	Crédits assurés			Total des crédits assurés
	Budget ordinaire	Programmes conjoints CdE/UE	Contributions volontaires	
National	€ 310 000	€ 4 945 000	€ 1 480 000	€ 6 735 000
Régional/ Multilatéral	€ 120 000	€ 1 700 000	€ 251 000	€ 2 071 000
TOTAL	€ 420 000	€ 6 645 000	€ 1 731 000	€ 8 806 000

ANNEXE I ÉTAT DES PROJETS

1. DROITS DE L'HOMME

1.1. Renforcer l'efficacité du système albanais de protection des droits de l'homme et de lutte contre les discriminations

Durée :	2014 – 2015
Etat de la mise en œuvre :	non actif
Etat du financement :	Financement assuré : € 1 650 000 (programme conjoint UE/CdE en attente d'exécution)

Objectif général :

Contribuer au respect des droits de l'homme et à la lutte contre les discriminations ainsi qu'au développement social global de l'Albanie

Résultats :

La description de l'action est actuellement en cours d'élaboration. Les crédits affectés au projet ont été alloués au titre du programme national IPA de 2013 pour l'Albanie.

Perspectives du projet

Le projet devrait commencer fin 2014/début 2015

1.2. Promouvoir les droits de l'homme et la protection des minorités en Europe du Sud-Est

Durée :	30/11/2011 - 29/11/2015
État de la mise en œuvre :	en cours/ phase de transition
État du financement :	financement assuré – 515 000 € : montant approximatif des fonds alloués à l'Albanie sur l'enveloppe totale du projet régional conjoint UE/CdE de 3 600 000 €.

Objectif général:

Améliorer le respect des droits de l'homme, en particulier la protection effective des minorités en renforçant les capacités des divers organes nationaux compétents et la coopération régionale.

Avancement de la mise en œuvre :

Le projet a favorisé l'échange d'expériences entre les institutions indépendantes ayant des mandats similaires en matière de protection et de promotion des droits des minorités et encouragé les bonnes pratiques pour améliorer la situation des minorités dans les pays concernés. La réunion du médiateur de la région à Tirana en Septembre 2012, organisée par le Médiateur albanais, a favorisé le sentiment d'appropriation du projet par les bénéficiaires albanais tout en encourageant la coopération de l'Albanie dans le domaine de la protection des droits des minorités avec d'autres pays de la région.

Dans le cadre du projet, un inventaire du paysage institutionnel a été réalisé, identifiant les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux existants au niveau national et local et concernés par la protection des minorités. En outre, un document d'ensemble intitulé

« *Obstacles à la pleine jouissance des droits des minorités en Europe du Sud-Est* » a été élaboré à la lumière des rapports pertinents des principaux organes de suivi du Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres sources externes, notamment la Commission européenne et le Haut Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales.

Un conseil consultatif interne au Conseil de l'Europe a été créé ; il est constitué de membres des secrétariats des organes de suivi les plus pertinents en matière de droits des minorités notamment la FCNM, la CELRM, l'ECRI, le Congrès, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et la DAP. Son rôle premier sera de formuler des avis sur la mise en œuvre du projet en tenant compte des conclusions et recommandations des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe pour les pays concernés.

La mise en œuvre du projet a été interrompue au cours du second semestre de 2013 et est actuellement dans sa phase de transition. Le 24 avril 2014, le projet a aidé à l'organisation de la première table ronde par le ministère des Affaires étrangères albanais sur le thème « *la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires – la voie à suivre* ». Cette table ronde devrait apporter des réponses claires aux parties prenantes albanaises sur la manière d'engager le processus de ratification de la CELRM en Albanie.

Perspectives du projet:

Le projet diffusera «l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de projets» auprès de toutes les communes multiethniques d'Albanie en août 2014. Cinq projets pilotes seront financés (à hauteur de 20 000 € chacun) et auront pour objectif de renforcer la capacité des collectivités locales à répondre et remédier aux questions qui concernent les populations minoritaires au niveau local. Avec l'aide d'experts nationaux et internationaux, les autorités municipales assureront la mise en œuvre des projets sur une période de 16 mois et procéderont à un échange d'expériences aux niveaux national et régional (Europe du Sud-Est) en 2016. L'expérience acquise lors de la phase pilote servira de base à l'élaboration de politiques nationales/régionales dans ce domaine. Le secrétariat proposera également des conseils juridiques à la demande des minorités pour les aider à faire valoir leurs droits.

1.3 Médiation interculturelle pour les communautés de Roms (Programme conjoint multilatéral UE/CdE ROMED)

Durée : 6/07/2011 – 2013

État de la mise en œuvre : achevé

État du financement: Financement assuré : près de 50 000 € (sur les fonds alloués en 2013 à l'Albanie, sur l'enveloppe totale du programme régional UE/Conseil de l'Europe de 3 millions d'euros).

Objectif général:

Améliorer la qualité et l'efficacité du travail des médiateurs interculturels afin de mieux soutenir la communication et la coopération entre les Roms et les institutions publiques (école / prestataires de soins de santé / service de l'emploi)

Activités et Résultats :

Le projet a assuré la formation de 30 médiateurs roms et égyptiens par l'intermédiaire des sessions de formation ROMED en septembre 2012 et mars 2013. La quasi-totalité des médiateurs travaillent (cinq en tant que salariés employés par les collectivités locales/ONG et le reste en tant que bénévoles) dans le domaine des droits, de l'inclusion sociale et de l'intégration de la communauté rom notamment sur des questions comme l'inscription à l'état

civil, les soins de santé, l'éducation et l'emploi. Les médiateurs viennent de différentes régions, notamment Tirana (7), Durres (1), Elbasan (12), Fier (5), Korça (4) et Berat (1).

Les médiateurs albanais roms et égyptiens appartiennent au réseau européen des médiateurs qui permet des échanges professionnels entre les médiateurs et leurs homologues d'autres régions ou pays. Ils sont représentés auprès du Congrès européen des médiateurs par une délégation de 5 médiateurs, 2 formateurs et 1 formateur/point de contact national. Les médiateurs ont accès à la base de données européenne sur les médiateurs, une ressource utile qui propose des informations récentes sur les divers aspects de la médiation rom dans un certain nombre de pays.

Perspectives du projet:

Le programme ROMED2 – la gouvernance démocratique et la participation de la communauté rom grâce à la médiation – a débuté le 1^{er} avril 2013. La nouvelle phase du programme a pour objectif d'inclure les réponses aux besoins spécifiques des Roms dans les grandes stratégies et plans d'actions afin de donner les moyens aux Roms de participer en tant que citoyens actifs à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques locales et aux actions de la société civile. A ce stade, il n'est pas prévu que la phase ROMED2 soit lancée en Albanie en 2014. Autrement dit, aucune activité majeure dans le cadre du Programme ne sera organisée cette année en Albanie. Le lien avec les partenaires albanais sera maintenu et ils seront associés à des actions telles que la participation au Sommet européen sur les Roms en avril 2014 et à d'autres activités ponctuelles.

1.4 Combattre la discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre

Durée : 1/09/2011 – 31/12/2013

État de la mise en œuvre : achevé

État du financement: Financement assuré (programme multilatéral financé par les contributions volontaires de la Belgique, de la Finlande, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni).

Objectif général:

Soutenir les efforts déployés par les Etats membres pour aligner leurs politiques et leur législation nationale sur les normes du Conseil de l'Europe, tel qu'énoncé dans la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (*CM/Rec(2010)5*).

Activités et Résultats:

Le projet encourage une évaluation des besoins concernant la situation de la communauté LGBT et l'élaboration d'un plan d'action sur « *Les mesures de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre* ». Il a contribué à traduire le plan en activités concrètes et tangibles favorisant sa mise en œuvre.

Une aide a été fournie pour identifier les défis juridiques qui se posent dans la mise en œuvre de la Recommandation *CM/Rec(2010)5*. L'accent a été plus particulièrement mis sur les dispositions juridiques existantes en matière de lutte contre les discriminations dans le code pénal, le code du travail et la loi relative à l'asile et sur les procédures de reconnaissance juridique du genre pour les personnes transgenres.

Les professionnels du droit albanais ont bénéficié d'un accès à une session de formation en ligne sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre qui tient compte des spécificités de la législation nationale albanaise. Cette formation constitue l'un des volets du cours d'enseignement à distance sur la lutte contre la discrimination élaboré dans le cadre du programme HELP du Conseil de l'Europe. Les ONG albanaises qui travaillent sur les questions relatives aux LGBT ont bénéficié d'une assistance dans la conception de stratégies juridiques appropriées destinées à améliorer la situation juridique des personnes LGBT. La capacité des ONG albanaises à former les enseignants à la façon d'aborder les questions LGBT avec les élèves a été renforcée, par le biais de la formation des formateurs (40 enseignants du secondaire) et de l'élaboration d'un manuel de formation. A cet égard, le projet a favorisé la coopération avec les ONG spécialistes des questions LGBT, comme Aleanca LGBT, et les institutions albanaises, notamment le Commissaire à la protection contre la discrimination et le ministère de l'Education et des Sciences.

La coopération entre le ministère du Tourisme, la Chambre de commerce et les organisations LGBT s'est intensifiée, ouvrant la voie à une amélioration de l'inclusion sociale des personnes LGBT. L'institution du médiateur albanais et les organisations LGBT ont bénéficié d'une expertise sur le suivi du respect des exigences en matière de droits de l'homme par les prestataires de soins de santé, notamment les droits des personnes LGBT. Des recommandations ont été formulées à l'intention de quatre établissements de soin et pourront servir de base à de futures améliorations dans le secteur de la santé. Les membres des forces de police albanaises ont approfondi leurs connaissances sur les questions LGBT en Albanie, en échangeant bonnes pratiques, connaissances et expériences avec leurs homologues d'autres pays. Un partenariat de travail a été mis en place entre les polices néerlandaise (*Pink in Blue*) et albanaise.

D'une manière générale, le projet a contribué à une sensibilisation accrue aux questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans différents contextes. Les traductions et publications officielles de la recommandation *CM/Rec(2010)5* ont favorisé sa diffusion.

Perspectives du projet:

Le projet a pris fin en décembre 2013. Un nouveau point de la situation de la communauté LGBT est prévu et sera suivi de consultations avec les autorités compétentes pour définir les futures mesures à prendre. De son côté, le CdE continuera de mettre à disposition des supports de sensibilisation (boîte à outils contre l'homophobie/la transphobie) et d'alimenter la base de données en ligne sur les bonnes pratiques et politiques en Albanie.

1.5 Renforcer l'application de la CEDH dans les Etats membres en améliorant le niveau de connaissance de la Convention et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

1.5.1. Programme européen d'éducation aux droits de l'homme destiné aux professionnels du droit (programme HELP)

Durée : 1 janvier 2010 – 31 décembre 2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement : Financement assuré – 40 000 € (dotation budgétaire à l'Albanie sur une enveloppe totale de 2 700 000 € allouée aux phases successives du programme HELP financé par les contributions volontaires du Fonds fiduciaire « droits de l'homme »).

Objectif général :

Aider les Etats membres du CdE à mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) au niveau national, en coordonnant et en améliorant les activités de formation à l'intention des professionnels du droit menées aux niveaux national et international et en renforçant la capacité des juges, des procureurs et des avocats à appliquer la CEDH dans leur travail quotidien.

Avancement de la mise en œuvre :

Les professionnels du droit albanais ont accès à des outils d'autoformation sur le site Internet du programme HELP ainsi qu'à des informations générales sur la formation à la CEDH sur la [page web](#) nationale du programme (en ligne depuis novembre 2012). Des experts nationaux ont été mis en place en tant que correspondants *Focal* et *Info* du programme HELP pour organiser des manifestations nationales encourageant l'utilisation des ressources du programme HELP par les professionnels du droit albanais. Une assistance téléphonique HELP sur les critères de recevabilité, disponible sur la page albanaise, fournit des informations et répond aux questions que se posent les avocats et les éventuels candidats sur les critères de recevabilité qui s'appliquent aux requêtes soumises à la Cour.

Trois cours d'enseignement à distance ont été lancés en Albanie en 2013 et sont désormais disponibles. Tous les cours ont été adaptés aux spécificités et aux évolutions récentes de l'ordre juridique albanais et ont été traduits en albanais.

- Un cours à l'intention des juges sur *les sanctions communautaires et les mesures de substitution à la détention* (la manifestation de lancement s'est tenue à l'Ecole de la magistrature de Tirana le 11 mars 2013). Le cours a été conçu de telle manière à tenir pleinement compte de la nouvelle législation sur les mesures de substitution à la détention.
- Un cours à l'intention des avocats sur *les critères de recevabilité devant la Cour européenne des droits de l'homme* a été lancé le 9 avril 2013, en coopération avec la Chambre des avocats albanaise.
- Un cours sur les questions liées à la *lutte contre la discrimination* a été lancé le 12 décembre 2013, pour un autre groupe d'avocats albanais, en coopération avec la Chambre des avocats, compte tenu de la nécessité d'harmoniser pleinement l'interprétation et l'application de la loi anti-discrimination de 2010.

Les méthodologies et ressources du programme HELP sont utilisées de manière systématique dans toutes les activités de renforcement des capacités du CdE liées à la CEDH menées en Albanie.

Perspectives du projet:

Les activités prévues au titre du programme HELP pour 2014 qui ont retenu l'intérêt de l'Ecole de la magistrature et de la Chambre des avocats albanaises, comportent de nouveaux cours d'enseignement à distance sur les entreprises et les droits de l'homme ; le discours et le crime de haine ; les demandeurs d'asile et les réfugiés ; la régularité de la procédure numérique, la liberté d'expression et la gouvernance de l'internet ; la coopération internationale en matière pénale.

1.5.2 Pour une meilleure accessibilité des normes de la Convention : programme de traduction de la jurisprudence

Durée : 01/03/2012 - 28/02/2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement: financement assuré (l'enveloppe totale du projet pour 11 pays bénéficiaires est de € 1 440 000 financé par les contributions volontaires du Fonds fiduciaire « droits de l'homme » et le budget ordinaire)

Objectif général:

Améliorer la compréhension et l'application au niveau interne des normes de la CEDH par la réalisation de traductions de la jurisprudence essentielle de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans certaines langues et la diffusion de cette jurisprudence aux professionnels du droit.

Avancement de la mise en œuvre :

Au cours de la période de référence, la traduction en albanais de 109 arrêts de la Cour et de 61 résumés juridiques a été réalisée dans le cadre du projet¹³. Toutes les traductions ont été téléchargées sur le portail de recherche HUDOC (qui permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans des langues spécifiques) puis diffusées auprès des partenaires nationaux.

Perspectives du projet:

Les traductions de la jurisprudence commandées par la CEDH au cours des dernières années comblent une lacune importante. Gardant à l'esprit que le projet soutenu par le Fonds fiduciaire prendra fin en avril 2015, le greffier de la CEDH a proposé en septembre 2013 que les Etats membre mettent en place, d'ici le début 2015, des dispositions appropriées pour traduire les cas principaux sélectionnés par le Bureau.

1.5.3 Création d'un institut de formation au sein de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Durée : 01/03/2012 – 28/02/2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement : financement assuré – 39 000 € (montant approximatif des fonds alloués à l'Albanie sur l'enveloppe totale du projet de 200 000 € par an pour tous les bénéficiaires, financé par les contributions volontaires du Fonds fiduciaire « droits de l'homme »)

Objectif général

Contribuer à la diffusion de la jurisprudence de la Cour et à son accessibilité effective pour les professionnels du droit par le biais d'une formation de qualité sur la CEDH.

Avancement de la mise en œuvre :

17 avocats albanais ont été sélectionnés avec l'aide du juge national et ont participé à une formation les 27 et 28 novembre 2012. Les participants ont reçu les documents suivants dans leur langue maternelle : exemplaires de la Convention européenne des droits de l'homme, la CEDH en 50 questions. Ils ont également reçu un descriptif de leur pays et des fiches d'information sur la jurisprudence de la Cour. Ces initiatives ont recueilli un écho favorable de la part des participants.

Perspectives du projet:

Le projet existant ne prévoit pas de formations supplémentaires pour des avocats albanais. Des formations pourraient être envisagées dans le futur en fonction de l'avancement du projet et de la disponibilité des ressources financières.

¹³ Une liste des arrêts traduits est disponible à l'adresse suivante : http://www.echr.CdE.int/Documents/HRTF_Cases_list_Albanie_ENG.pdf

1.5.4 Promouvoir l'enseignement de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans le programme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et dans les programmes de l'enseignement supérieur

Durée : 01/01/2012 – 31/12/2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement : financement assuré – 80 000 € (montant approximatif des fonds alloués à l'Albanie sur l'enveloppe totale du projet de 600 000 € soutenu par le budget ordinaire)

Objectif général:

Concevoir des activités d'apprentissage liées à la jurisprudence de la Cour et déterminer la manière de les intégrer dans les programmes d'étude.

Avancement de la mise en œuvre :

Le développement des activités d'apprentissage sur la jurisprudence de la CEDH se réalise en collaboration avec l'Université de Tirana et sous la supervision de l'Institut national pour le développement de l'éducation. Les activités d'apprentissage en Albanie sont testées avec les écoles sélectionnées. Une version albanaise du Manuel des activités d'apprentissage sera publiée sur la base des évaluations des enseignants. Ce manuel vise à familiariser les élèves du secondaire en Albanie avec les principes fondamentaux du droit européen relatif aux droits de l'homme, la CEDH ainsi que d'autres importants organes de suivi du Conseil de l'Europe. Il entend également renforcer le rôle et les responsabilités des enseignants comme acteurs clés garantissant la mise en œuvre effective des principes du système européen des droits de l'homme.

Perspectives du projet:

La publication de la version albanaise du manuel, ainsi que l'organisation d'activités de promotion avec des enseignants du secondaire et des étudiants de la Faculté de droit, sont prévus pour 2015. Des modules de formation pour les enseignants des écoles secondaires seront développés sur la base des résultats de la phase de pilotage.

2. ÉTAT DE DROIT

2.1 Renforcer l'efficacité et la qualité du système judiciaire

Durée : 1 janvier 2014 – 31 décembre 2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement : financement assuré – € 1 165 000 (programme conjoint UE/CdE)

Objectif général

Améliorer le fonctionnement quotidien du service public de la justice rendu par les tribunaux aux citoyens albanais

Avancement de la mise en œuvre

Le projet a démarré en janvier 2014 et est actuellement dans sa phase initiale. Depuis, une équipe de projet et une équipe d'experts ont été mises en place. En janvier 2013, les experts de la CEPEJ ont effectué une première visite en Albanie, dans le but d'établir des contacts avec les partenaires nationaux et de les informer sur le projet, ses activités et sa méthodologie. La visite a également permis d'envisager les possibilités de coopération et d'établir des liens avec les programmes d'aide d'autres partenaires internationaux dans le domaine de la justice. L'équipe du projet travaille actuellement à l'élaboration d'un programme de travail pour 2014.

Perspectives du projet

Des préparatifs sont en cours pour lancer la phase opérationnelle du projet dont le premier volet est l'utilisation des outils de la CEPEJ dans les tribunaux albanais.

2.2 Projet de lutte contre la corruption en Albanie – PACA

Durée : 01/09/2009 – 31/12/2012

État de la mise en œuvre : achevé

État du financement: 2 130 000 € (Programme conjoint UE/CdE)

Objectif général:

Contribuer à la démocratie et à l'Etat de droit par la prévention et le contrôle de la corruption

Activités et Résultats:

Les autorités albanaises ont été capables de mettre en œuvre avec plus d'efficacité la stratégie et le plan d'action de lutte contre la corruption pour 2011 – 2013. Le projet a largement contribué à l'élaboration du plan d'action et aux améliorations apportées au cadre de sa mise en œuvre ; cela s'est traduit dans la pratique par la mise en place d'un secrétariat technique assumant des fonctions de coordination et par un renforcement des capacités institutionnelles.

Cinq évaluations des risques ont été réalisées dans le cadre du projet portant respectivement sur : le registre immobilier, le système de santé, les plaintes déposées contre les juges, l'attribution de logements sociaux et l'autorité albanaise de la concurrence. Les évaluations contribuent de manière significative à une meilleure mise en œuvre de la recommandation iii du premier cycle d'évaluation de 2002 du GRECO appelant à « *la collecte systématique et le traitement cohérent des données concernant la corruption...* »

Un nombre important de recommandations préconisant des modifications de la législation en vigueur ont été formulées, notamment sur la réforme du système des immunités via un amendement à la constitution, le financement des partis politiques, le code pénal, la loi sur les conflits d'intérêts et sur la déclaration de patrimoine et la loi sur la fonction publique. Le projet a eu une incidence concrète et tangible qui s'est traduite par une modification des amendements à la loi contre le blanchiment de capitaux et l'adoption officielle par le Bureau du procureur général d'un manuel à l'intention des procureurs et l'adoption/approbation de plusieurs lignes directrices par la Direction générale de la Prévention du blanchiment de capitaux (DGPBC). L'évaluation des projets d'amendements en matière de LBC/LFT réalisée dans le cadre du programme PACA a entraîné d'importantes modifications de la loi, conformément aux recommandations du PACA. Les versions révisées ont été soumises au parlement par le gouvernement et adoptées en février 2011.

Les ressources nationales de formation ont été renforcées grâce à la mise en place d'un vaste programme de formation des formateurs à l'intention des forces de l'ordre et des juges sur les enquêtes sur les affaires de corruption et de blanchiment des capitaux et sur le dépistage des produits du crime. En termes de résultats concrets, ces activités ont donné lieu à l'adoption immédiate par l'école de la magistrature, les forces de police et le bureau du procureur général du manuel d'enquête du PACA issu du programme de formation. Un manuel sur la coopération internationale dans la confiscation transfrontalière des produits du crime élaboré dans le cadre des projets a été adopté par le Bureau du procureur général. De ce fait, un nombre important de procureurs, d'agents de police, du fisc et des douanes, ainsi que des fonctionnaires d'autres administrations ont suivi une formation et ont pu échanger leurs expériences avec leurs homologues étrangers sur des questions liées à la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, notamment la loi anti-mafia et la loi LBC/LFT, les enquêtes sur les affaires de criminalité économique, la gestion des personnes politiquement exposées, la détection des activités de blanchiment de capitaux, la détection et le signalement de transactions suspectes et la confiscation transfrontalière.

Le projet a aidé à l'intégration des questions de corruption dans les programmes des écoles et contribué à la nouvelle loi sur l'enseignement sur le thème de la lutte contre la corruption. Deux évaluations des risques ont été réalisées dans le secteur de l'éducation – la première sur les risques de corruption et la politique en matière de ressources humaines dans le système d'enseignement public et la seconde sur l'autorisation d'exercer, la réglementation et le contrôle des établissements du système d'enseignement privé – et ont été assorties de recommandations de réforme détaillées. L'aide apportée s'est traduite par l'approbation d'un code de déontologie des enseignants, approuvé à travers un processus de consultation inclusif avec les enseignants, les élèves et les parents, et une amélioration des dispositions relatives au recrutement des enseignants de la nouvelle loi sur l'enseignement pré-universitaire. Des modules d'enseignement sur la lutte contre la corruption ont été élaborés via un processus élargi et ouvert d'élaboration d'un manuel sur « Lutter contre la corruption par l'éducation » distribué à tous les établissements primaires et secondaires en vue d'une utilisation pour l'année scolaire 2012 – 2013.

2.3 Coopération régionale en matière de justice pénale – renforcer les capacités dans la lutte contre la cybercriminalité

Durée : 01/11/2010 – 30/04/2013

État de la mise en œuvre : achevé

État du financement: Financement assuré – € 350 000 (montant approximatif des fonds alloués à l’Albanie sur une enveloppe totale du projet conjoint régional UE/CdE de 2 777 778 €)

Objectif général:

Aider les institutions albanaises à prendre des mesures efficaces contre la cybercriminalité fondées sur les outils et instruments existants, en particulier la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

Activités et Résultats:

Les responsables albanais sont plus au fait des mesures de lutte contre la cybercriminalité et plus impliqués dans ce domaine. L’Albanie a révisé les dispositions en matière de droit pénal et de procédure pénale dans le domaine de la cybercriminalité en tenant compte des observations formulées dans le rapport sur le pays élaboré dans le cadre du projet, notamment le concept juridique de saisie des données informatiques et l’éventuelle nécessité d’une mise en œuvre accélérée des pouvoirs d’enquête. Elle a également examiné les procédures en matière de LBC en vue d’accélérer le traitement des affaires impliquant des éléments de preuve numérique.

La formation des services répressifs en matière de lutte contre la cybercriminalité est désormais une priorité en Albanie. Le projet a contribué au renforcement des compétences des responsables albanais et a favorisé leur accès aux supports de formation, notamment grâce à l’élaboration d’un plan directeur sur les stratégies de formation des services répressifs. Des modules de formation judiciaire sur la cybercriminalité et la preuve électronique ont en outre été conçus, en coopération avec les instituts de formation concernés, traduits en albanais et intégrés dans le programme de formation des juges et des procureurs. La coopération avec les centres de formation d’autres pays participant au projet a également été renforcée.

Quatre procureurs spécialisés s’occupent des affaires de cybercriminalité et 20 procureurs font partie d’unités d’enquête conjointes dépendant de six bureaux régionaux chargés des enquêtes dans ce domaine. La division cybercriminalité de la police comprend des enquêteurs et des analystes de police scientifique. Conformément à l’article 35 de la Convention sur la cybercriminalité, des points de contact joignables vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, ont été désignés afin d’assurer une assistance immédiate et recueillir des preuves sous forme électronique ; ils interviennent désormais dans le cadre d’une coopération internationale. Dans pratiquement tous les cas, les services de police spécialisée ou du ministère public font également office de points de contact disponibles 24h/24 et 7j/7.

2.4. Promouvoir la liberté d’expression, d’information et des médias en Europe du Sud-Est

Durée : 1^{er} septembre 2013 – 28 février 2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement: Financement assuré – 100.000 € (montant approximatif des fonds alloués à l’Albanie sur une enveloppe totale de 1 000 000 € du projet régional financé par l’accord-cadre avec la Norvège)

Objectif général:

Elaborer des garanties légales et institutionnelles pour sauvegarder la liberté d’expression, favoriser un journalisme de qualité et un paysage médiatique pluraliste conformément aux normes du CdE dans les pays d’Europe du Sud-Est

Avancement de la mise en œuvre :

En Albanie, les travaux menés dans le cadre du projet sont principalement axés sur : 1) l'alignement des lois, règlements et pratiques sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression ; 2) le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité des organes responsables de la réglementation en matière de radiodiffusion ; 3) le développement du professionnalisme, de la responsabilité et du respect des règles de déontologie parmi les journalistes.

En février 2014, le projet a organisé une table ronde avec des directeurs de médias, des faiseurs d'opinion, des juges, des avocats, des représentants de la société civile et des universitaires albanais afin d'évaluer le cadre juridique et la pratique du pays en matière de diffamation. Tout en prenant acte des progrès accomplis jusqu'alors, la table ronde a attiré l'attention sur la nécessité d'une dépénalisation absolue de la diffamation dans la législation albanaise, d'une formation plus poussée des juges et des journalistes, notamment sur la jurisprudence et les méthodes d'enquête conformes à l'éthique, ainsi que d'une approche pondérée et concertée de la réglementation de la diffamation sur l'internet. En mars 2014, une conférence régionale sur « Les indicateurs de l'indépendance des instances de régulation des médias » a permis aux parties prenantes de différents pays bénéficiaires d'échanger idées et pratiques sur le statut et les attributions des instances en question, leur autonomie financière, leur indépendance en matière de prise de décision, leur niveau de connaissances et de compétences, leur transparence et leur responsabilité.

Perspectives du projet:

En 2014, le projet s'attachera à des domaines comme l'enseignement et la formation journalistiques, la réglementation de la radiodiffusion, la transparence et la propriété des médias. Les activités de suivi sur les besoins identifiés prévoient des études analytiques, des activités de formation et une expertise juridique. Des activités conjointes sont envisagées en matière du professionnalisme, de la responsabilité et du respect des règles de déontologie parmi les journalistes avec le Club des médias albanais, qui fait partie du réseau des instances d'autorégulation nouvellement créé.

3. DÉMOCRATIE

3.1 Assistance électorale

Durée : novembre 2012 – juin 2013

État de la mise en œuvre : achevé

État du financement: Financement total assuré : 220 000 € au titre du budget ordinaire. Le montant total des dépenses s'élève à 180 875 €.

Objectif général:

Renforcer durablement les capacités de l'administration électorale afin d'organiser et de gérer le processus électoral et de sensibiliser les primo-électeurs

Activités et Résultats:

Du 11 février au 6 juillet 2013, l'administration de la Commission électorale centrale (CEC) a bénéficié de l'assistance d'experts de la Commission de Venise. Ceux-ci l'ont notamment conseillée en matière de normalisation et de simplification des procédures et des documents électoraux, plus particulièrement la documentation des commissions de zones d'administration électorale (CZAE) et des commissions de bureau de vote (CBV).

L'assistance de la Commission de Venise à l'unité de formation de la CEC lui a permis de renforcer ses capacités en matière d'élaboration de programmes de formation modernes et de disposer de manuels conviviaux et pratiques. La formation des formateurs pour les commissaires électoraux aux niveaux des CZAE et des CBV a été favorisée tant sur le plan des modules que de la logistique. Pour la première fois, les modules de formation comportaient une formation aux techniques de présentation ce qui représentait un progrès considérable pour améliorer le fonctionnement et les résultats du programme de formation de la CEC.

Le programme de sensibilisation des primo-électeurs s'est déroulé en deux phases de novembre 2012 à mai 2013 en partenariat avec l'École d'études politiques. Les trois cycles de formation et un exercice de simulation de vote ont adressé 188 établissements d'enseignement secondaire et 15 594 élèves. Environ 200 enseignants des établissements secondaires ont été sélectionnés et ont suivi des modules de formation spécifiques pour renforcer leurs compétences en matière de citoyenneté démocratique et de conduite d'élections. Pour sensibiliser et former les primo-électeurs, jusqu'à 3 000 affiches et 33 000 brochures (produites pendant la première phase) ont été déposés dans les locaux des établissements secondaires.

Deux séminaires de formation sur les médias et les élections ont été organisés en mai 2013, avec la participation de 47 journalistes de la presse écrite et des stations de radio et de télévision grand public. Les séminaires portaient sur le Code électoral albanais et la législation applicable, ainsi que sur les méthodes de reporting basées sur les normes d'équité, d'équilibre et d'objectivité promues par le Conseil de l'Europe.

3.2 Renforcement des pouvoirs locaux et régionaux et de la coopération des élus locaux en Albanie – Phase II

Durée : octobre 2012 – décembre 2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement : Financement assuré – 1 480 000 € par le biais d'une contribution volontaire du gouvernement Suisse et 129 000 € au titre du budget ordinaire

Objectif général:

Renforcer les pouvoirs locaux et régionaux et la coopération entre élus locaux en Albanie afin d'assurer une décentralisation effective et une autonomie locale dans le droit fil des principes consacrés par la Charte européenne de l'autonomie locale

Avancement de la mise en œuvre :

Le projet a fourni une expertise et un soutien pratique à l'élaboration du processus de la réforme administrative territoriale (RAT), notamment ses critères et sa méthodologie, et permis un échange concret d'expériences sur le processus de la RAT au moyen d'un exercice d'évaluation par les pairs en novembre 2013.

Les obstacles juridiques, institutionnels et financiers à la création et au fonctionnement de la coopération intercommunale ont été examinés et les premières propositions d'améliorations juridiques sont en passe d'être soumises aux autorités. Une équipe de formateurs/experts a suivi une formation et possède désormais les connaissances et compétences nécessaires pour dispenser des séances de formation et de coaching aux représentants des collectivités territoriales portant sur les principaux enjeux de la coopération intercommunale. Une expertise est également fournie dans la perspective de l'élaboration de la législation secondaire sur la fonction publique en ce qui concerne les questions intéressant les collectivités locales. Le projet encourage la mise en œuvre de la loi sur la fonction publique au moyen d'activités concrètes de renforcement des capacités.

Un dialogue avec l'ensemble des collectivités locales a été instauré et rendu possible par le Congrès grâce à diverses initiatives : des réunions avec les principaux acteurs et les représentants de haut niveau des associations de collectivités locales, des opérations de consultation et des négociations directes avec les principaux partenaires politiques dans le domaine de l'administration locale. Dans ce cadre, trois séminaires régionaux ont été organisés en présence d'un tiers de l'ensemble des collectivités locales albanaises. L'ensemble des collectivités locales a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place une plateforme commune de dialogue et d'instaurer un dialogue structuré et institutionnalisé avec le gouvernement central sur les questions d'intérêt commun. La plateforme commune, structure générique composée des quatre associations albanaises de collectivités locales qui s'est réunie pour la première fois en décembre 2013, est l'aboutissement de ce processus de médiation.

Perspectives du projet:

D'ici à la fin 2014, le projet pourrait examiner les possibilités permettant d'atteindre les objectifs de la coopération intercommunale, en admettant que le processus de RAT rende mieux compte des orientations et des modalités de la fusion des collectivités territoriales.

Le rapport national d'évaluation sur les capacités des collectivités territoriales en matière de gestion des ressources humaines a mis en lumière la nécessité d'une assistance aux niveaux central et local. Au niveau central, il existe un besoin spécifique de renforcement des capacités et d'amélioration de la communication et de la coordination horizontales au sein du département de l'administration publique, de la Commission de la fonction publique, de l'école albanaise de l'administration publique et du ministère d'Etat aux affaires locales, de manière à renforcer la mise en œuvre de la loi sur la fonction publique par les collectivités territoriales et améliorer leurs performances dans la prestation de services de gouvernance locale. Au niveau local, le rapport a révélé, chez un grand nombre de collectivités territoriales, des capacités insuffisantes pour assurer la mise en œuvre de la loi sur la fonction publique. Conjuguées à la RAT à venir, ces conclusions appellent à un réajustement de l'approche du projet qui devra être pris en compte dès 2014 pour répondre aux besoins de la réforme de la manière la plus

efficace qui soit. L'accent sera cette fois mis sur les collectivités territoriales qui se maintiendront selon toute vraisemblance après la RAT. Les collectivités territoriales actuelles bénéficieront toutefois d'une assistance à différents niveaux.

S'agissant des autres mesures à prendre en 2014, sont envisagées l'institutionnalisation et la légitimation de la Plateforme commune et l'organisation d'actions conjointes de lobbying/négociations avec les autorités centrales. Le Congrès aidera également à la création d'un mécanisme institutionnalisé favorisant le dialogue entre l'échelon central et local (le Conseil consultatif) et contribuera à l'élaboration de la stratégie nationale de décentralisation, comme l'a demandé le gouvernement albanais. Ces activités compléteront et entreront en synergie avec la plateforme commune dans la perspective de mener à bien le projet.

3.3 Réseau des Ecoles d'études politiques: Ecole d'études politiques d'Albanie

Durée : 36 mois

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement: Financement assuré – € 40 000 au titre du budget ordinaire pour les programmes nationaux 2013 et 2014

Objectif général :

Promouvoir et renforcer une génération de jeunes dirigeants politiques et civiques capables de gérer le processus de transformation démocratique dans le pays

Avancement de la mise en œuvre :

Les principales réalisations au cours de la période considérée incluent:

- La formation et la promotion de 20 nouveaux dirigeants civiques et politiques, contribuant au processus démocratique dans le pays;
- L'éducation et la sensibilisation d'environ 30 000 primo-électeurs sur la démocratie et les élections (voir également page 30);
- La participation et la contribution des anciens de l'Ecole dans les initiatives et programmes sont accrues;
- Organisation de l'assemblée élargie du réseau des anciens de l'Ecole et la délivrance du premier bulletin des anciens;
- Le réseau des institutions partenaires est élargi; la CEC, le Ministère de l'Éducation, le Ministère des questions locales, l'Ecole de l'administration publique d'Albanie (ASPA), le Ministère des Affaires étrangères et son Académie de diplomatie, etc.

3.4 Aide à l'éducation inclusive en Europe du Sud-Est

Durée : 01/01/2013 – 30/11/2015

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement: Financement assuré – 730 000 € (montant approximatif des fonds alloués à l'Albanie sur une enveloppe totale du projet régional conjoint UE/CdE de 5 110 215 €)

Objectif général:

Promouvoir le concept, ainsi que les politiques et les pratiques pertinentes d'éducation inclusive dans le système éducatif formel au niveau pré-universitaire en Europe du Sud-Est

Avancement de la mise en œuvre :

Un réseau de 7 écoles pilotes a été mis en place en Albanie (3 écoles primaires, 2 établissements secondaires généraux et 2 établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP)) et bénéficiera d'un soutien en vue d'encourager des pratiques, des politiques et une culture qui soient inclusives. Les écoles pilotes ont constitué des équipes de cinq membres, comprenant un chef d'établissement, un représentant des parents, un représentant des collectivités locales, un psychologue et un enseignant. Une plateforme régionale d'organisations a été désignée pour fournir un soutien quotidien aux équipes scolaires et renforcer leurs capacités à mettre en œuvre le projet. En Albanie, l'organisation œuvrant dans ce domaine est *Children are the Future*. Le premier volet du soutien prévoit la mise en œuvre d'une action participative associant le personnel enseignant, les parents et les élèves.

Un état des lieux a été réalisé en vue de mesurer le degré d'inclusivité des écoles pilotes pour les élèves, enseignants et parents, et le degré de sensibilisation des jeunes au phénomène de l'exclusion à l'intérieur comme à l'extérieur du système éducatif. L'échantillon ciblé dans chaque école était constitué de : 50 élèves du primaire ; 100 élèves du secondaires et 150 élèves d'établissements d'EFP ; un maximum de 50 enseignants et un minimum de 50 parents.

Comme dans les sept autres pays bénéficiaires du projet, une équipe responsable des politiques a été mise en place en Albanie en concertation avec le ministère de l'Education et des Sports. Elle se compose de 10 membres et a pour rôle d'identifier les lacunes stratégiques au niveau du pays bénéficiaire, d'élaborer de bonnes politiques avec les réseaux d'écoles et d'enseignants (*School Net* et *Teacher Net*), de les soumettre au réseau régional *PolicyNet* et enfin, d'élaborer un plan de mise en œuvre au niveau du bénéficiaire. L'organisation de visites d'étude pour l'équipe des écoles pilotes et les équipes chargées des politiques a favorisé l'échange d'expériences éducatives.

L'Albanie fait désormais partie du réseau régional des enseignants (*Inclusive TeacherNet*) qui compte 35 enseignants par pays bénéficiaire. Le rôle premier de ce réseau est de favoriser l'apprentissage mutuel et le partage d'expériences. Les enseignants de 49 écoles pilotes de la région se sont réunis pour la première fois à l'occasion de la conférence régionale « *Embracing diversity through education* », organisée à Tirana les 6 et 7 novembre 2013, dans le cadre de l'atelier « *Teacher and Diversity* » destiné à répondre aux besoins des enseignants.

Perspectives du projet:

Les membres de l'équipe albanaise chargée des politiques participeront aux travaux des trois groupes de travail. Chaque groupe de travail approfondira ensuite les priorités stratégiques en matière d'éducation inclusive identifiées lors de la réunion régionale PolicyNet à Sarajevo (6 mars 2014) et élaborera des recommandations sur les politiques à suivre pour chacune des priorités identifiées. Un inventaire régional des modules et programmes de formation des enseignants sera réalisé et servira de base à la mise en place d'activités innovantes de formation/soutien des enseignants dans les écoles pilotes.

3.5 Soutien au processus de Ljubljana II - Réhabiliter notre patrimoine commun

Durée : mai 2011 - juillet 2014

État de la mise en œuvre : en cours

État du financement: financement assuré – 55 000 € (montant approximatif des fonds alloués à l'Albanie sur une enveloppe totale du programme régional conjoint UE/CdE de 500 042 €)

Objectif général:

Superviser les avantages économiques et sociaux que la réhabilitation du patrimoine culturel peut offrir aux populations locales et attirer davantage de financements publics et privés afin de soutenir la revalorisation du patrimoine culturel de la région.

Activités et Résultats:

Elaboration d'un rapport d'évaluation du patrimoine sur la situation de la politique patrimoniale et les enjeux en la matière croisés avec d'autres politiques sectorielles. Un plan d'action a été élaboré sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine et a permis de définir les priorités auxquelles s'atteler en matière de réformes juridiques, de renforcement des capacités institutionnelles, de formation professionnelle, d'outils pour la gestion de projet et de site.